

1841

REPUBLIQUE DU SENEGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*



Ministère de la Famille, de la Sécurité alimentaire,  
de l'Entreprenariat féminin, de la Microfinance  
et de la Petite enfance

**TERMES DE REFERENCE RELATIFS A LA  
PLATEFORME D'ACTION DE L'INPS  
« SUQALI JABOOT »**

*juillet 2009*

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La lutte contre la pauvreté avec son corollaire la protection sociale des groupes vulnérables, constitue un axe stratégique majeur du Gouvernement du Sénégal. Elle s'appuie pour une vision à long terme du développement humain durable qui met l'accent sur l'identification et le renforcement des initiatives et capacités productives de tous les segments des populations les plus démunies tout en luttant contre les facteurs structurels qui engendrent et perpétuent leur marginalisation. Cette vision établit également un lien fort entre la croissance économique et l'obligation de solidarité.

Dans ce cadre, la volonté de l'Etat et de ses Partenaires Techniques et Financiers de réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015 et de mettre fin à la marginalisation des groupes vulnérables s'est traduite par l'élaboration participative du DSRP2 autour de ses quatre (04) Axes stratégiques que sont :

1. la Création de Richesse pro-pauvre avec comme levier fondamental la Stratégie de Croissance Accélérée qui vise une prévision de croissance annuelle majeure de 7 à 8% en termes réels entre 2006 et 2010.
2. L'Accélération de la Promotion de l'Accès aux Infrastructures et Services Sociaux de Base
3. La Protection Sociale, la Prévention et la Gestion des Risques et Catastrophes
4. La Gouvernance et le Développement Décentralisé et Participatif.

L'élaboration d'une **Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS)** et son inclusion au rang d'axe stratégique du DSRP2 visait également à asseoir une dynamique pérenne et durable d'autonomisation des populations pauvres à travers des mécanismes de prévention et de gestion des risques socio-économiques et naturels.

De façon plus spécifique, cette stratégie vise à :

- garantir l'accès équitable aux services sociaux de base ;
- augmenter l'accès aux instruments de gestion de risques et au système de protection sociale notamment à travers les mutuelles de santé ;
- améliorer le ciblage, le suivi et l'évaluation des actions dirigées vers les groupes vulnérables ;
- garantir des revenus aux personnes en difficulté et groupes vulnérables ;
- renforcer les mécanismes de transfert direct des ressources publiques aux groupes vulnérables.

La crise économique financière internationale intervenue en 2008 avec ses effets drastiques sur les conditions de vie des ménages avait entraîné de la part de l'Etat la mise en place de mesures conjoncturelles de subventions des prix des denrées de première nécessité, du gaz et du carburant.

Devant l'ampleur de ces mesures sur le budget national (3 à 4% du PIB) et sans aucune garantie d'un **ciblage efficace en faveur des groupes vulnérables**, le Gouvernement, avec l'appui de certains partenaires au développement, s'est évertué à lancer d'autres mécanismes d'allocation des ressources budgétaires plus ciblés en faveur des familles, des enfants et des femmes, communément appelé CASH-TRANSFERT.

Cependant les résultats de la récente Revue du DSRP2 portant sur les exercices 2008 fait état de la progression relativement lente dans la mise en œuvre des lignes d'action prévues

dans l'Axe 3 portant sur la **Protection Sociale, la Prévention et la Gestion des Risques et Catastrophes, en termes de projets et programmes stratégiques.**

Au titre des facteurs explicatifs figurent notamment la faiblesse du cadre institutionnel de coordination, d'harmonisation et de ciblage des actions destinées aux groupes vulnérables, l'absence d'un leadership politique fort et pro-actif, de mécanismes novateurs de mobilisation de ressources et de procédures systématisées de transfert de ces ressources s'inscrivant dans une perspective de responsabilisation des populations à la base, d'équité et d'égalité de genre.

De plus il est apparu nécessaire et opportun au regard du contexte socio-économique de réagir vite pour éviter la forte tendance au basculement d'une importante frange de la population dans l'extrême pauvreté et à la transmission intergénérationnelle de cette dernière.

Le MFSAEFMFPE, conscient de l'urgence des réponses à apporter à la demande sociale des populations à la base exposées à la précarité, à la vulnérabilité, à l'exclusion sociale et aux chocs économiques et naturels qui risquent de désarticuler les processus de socialisation à l'intérieur des familles et de compromettre durablement les importants acquis enregistrés en matière d'instauration d'un cadre macro-économique viable et d'atteinte des OMD, a décidé de procéder, sans délais, à un réajustement social, à travers une nouvelle Initiative Nationale, intitulée « Initiative Nationale pour la Protection Sociale des Groupes vulnérables Suqali Jabbot »

- L'INPS se veut un cadre fédérateur, global, intégré, participatif et décentralisé de formulation, de coordination et d'harmonisation des actions, projets et programmes des structures administratives, des organisations de la société civile et des Partenaires Techniques Financiers en faveur de l'autonomisation des groupes vulnérables en vue de favoriser l'impact de leurs interventions.
- Elle coïncide avec un environnement international favorable marqué par d'importantes initiatives en faveur de la protection sociale à savoir :
  - la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'Aide et la Gestion Axée sur les Résultats ;
  - le Sommet du G20 sur le Plan Mondial pour la Reprise et la Réforme
  - la Plateforme des Directeurs des Agences du Système des Nations Unies tenue les 04 et 05 Avril 2009 avec la participation de la Banque Mondiale et du FMI ;
  - le lancement d'études de recherche et de faisabilité sur les programmes de Cash-Transfert, la Marge de manœuvre budgétaire en faveur des groupes vulnérables, l'intégration du Socle de base de la protection sociale et la lutte contre l'insécurité alimentaire.
- Afin d'assurer les conditions de réussite et d'une appropriation citoyenne de l'INPS, il est apparu nécessaire de mettre en place un dispositif institutionnel et communautaire constitué d'une Plateforme technique inclusive et déconcentrée de tous les services du MFSAEFMFPE et d'une masse critique d'Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires « APDC ».

## **II.OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE LA PLATEFORME D'ACTION**

### **2.1. Objectifs visés**

#### **2.1.1 Objectif général**

Il vise à contribuer à la mise en œuvre des conditions préalables pour la réussite de l'INPS et au changement d'échelle pour l'atteinte des objectifs du DSRP2 et la SNPS

#### **2.2.2. Objectifs spécifiques** : Il s'articule comme suit :

- ❖ Renforcer le cadre de coordination et d'harmonisation des activités des structures du ministère à travers les plateformes opérationnelles techniques inclusives;
- ❖ Développer une stratégie de communication pour l'accès des groupes vulnérables aux instruments de protection sociale ;
- ❖ Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des structures du ministère et des Acteurs Porteurs de Dynamiques communautaires (APDC) en matière de protection sociale des groupes vulnérables ;
- ❖ Assurer l'articulation des actions phares, projets et programmes du ministère aux domaines d'intervention du DSRP et à la stratégie nationale de protection sociale ;
- ❖ Améliorer le ciblage et le suivi évaluation des actions destinées aux groupes vulnérables.

### **2.2. Résultats attendus**

- Un cadre de coordination et d'harmonisation des interventions des partenaires institutionnels au niveau régional et départemental est mis en place et opérationnel à travers des plateformes techniques inclusives ;
- Au moins 1000 APDC sont identifiés et sélectionnés dans les différents arrondissements départements et régions du pays ;
- Les capacités techniques des partenaires institutionnel et des APDC en matière de protection sociale sont renforcées ;
- Des actions phares projets et programmes en matière de lutte contre la pauvreté et de protection sociale sont identifiés, formulés et alignés au CDSMT du MFSAEFMFPE et DSRP2 ;
- Un dispositif de ciblage, de suivi évaluation et d'information sur les actions en fonction des groupes vulnérables est opérationnel et décentralisé ;

### III. STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PLATE FORME D'ACTION

Il s'agira d'impliquer l'ensemble des acteurs régionaux et départementaux concernés par la mise en œuvre de l'initiative. A cette fin, les actions à entreprendre devront permettre une meilleure harmonisation et une plus large appropriation des actions destinées en faveur des groupes vulnérables à travers l'information et la sensibilisation des autorités administratives, locales et des partenaires par la tenue de CRD.

Pour améliorer les performances du secteur, il est prévu, dans le cadre de l'INPS, la sélection d'APDC chargés d'appuyer les STD ainsi que les projets et programmes du ministère dans la réalisation de leurs activités. Un comité de sélection sera chargé de la validation des critères ainsi que de la sélection des APDC au niveau de chaque région.

La sélection sera suivie d'un programme de renforcement des capacités des APDC selon la **Stratégie Accélérée de Développement de Compétences (SADEC)** sur des modules bien définis au niveau de toutes les régions. Ces formations seront dirigées par des personnes ressources ayant au préalable suivi la formation des formateurs sur la SADEC.

Enfin, il est prévu le lancement national de l'INPS regroupant différents acteurs (collectivités locales, services techniques, partenaires, population, presse) sous la présidence du président du Chef de l'Etat. Un comité d'organisation présidé par le ministre d'Etat sera chargé de l'organisation de cette manifestation.

Cette première phase sera suivie d'une autre consacrée à l'identification et la formulation de nouveaux projets et programmes stratégiques en vue de leur articulation au CDMT du Ministère et à la Matrice des mesures et PAP du DSRP2.

Cette plateforme s'appuiera également sur un **système de suivi-évaluation et d'information** prenant en compte les exigences de la **Gestion Axée sur les Résultats**.

### IV. COUT DE LA PLATEFORME D'ACTION

Les activités prévues pour la mise e œuvre de la plateforme d'action de la phase pilote de l'INPS sont évalués à **167.720.000 F CFA**

**PLAN D'ACTION ET COUT DE LA PHASE PILOTE DE L'INITIATIVE NATIONALE POUR LA PROTECTION SOCIALE (INPS)**

	<b>Activités</b>	<b>Coûts/FCFA</b>	<b>Période</b>	<b>Résultats attendus</b>
<b>1</b>	<b>Informations et sensibilisation des autorités administratives, locales et des partenaires</b> - Journées d'Apprentissage entre Parties Prenantes (JAPP) sous forme de CRD élargis aux acteurs de la région, hébergement, restauration - conception et diffusion spots radio et télévisions ainsi que de supports (dépliants, tee shirts, banderoles, bandes d'annonces etc.	42 000 000	Aout 2009	Les parties prenantes constituées des autorités administratives, des élus, des membres des organisations de la société civile, des personnes âgées, des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des responsables des SDA, des leaders d'opinion, des chefs religieux et des PTF - 28 formateurs seniors sont formés - Le contenu de la stratégie de l'INPS et les modules sont partagés - Un plan d'action élaboré par région
<b>2</b>	<b>Formation des formateurs seniors</b>	7 220 000	Aout 2009	- 56 formateurs juniors sont formés - Le contenu de la stratégie de l'INPS et les modules sont partagés - Les plans d'action par région sont partagés
<b>3</b>	<b>Formation des formateurs juniors</b>	16 500 000	Aout 2009	- 20 APDC sont sélectionnés par département soit 900 APDC - Base de données des APDC réactualisée
<b>4</b>	<b>Identification et Sélection des APDC</b> - validation des critères de sélection avec les communautés - mise en place des comités de sélection - sélection des APDC	10 000 000	Aout 2009	- 20 APDC sont formés par département soit 900 - Le contenu de la stratégie de l'INPS et des guides illustrés sont partagés
<b>5</b>	<b>Formation des APDC</b>	58 000 000	Septembre 2009	L'INPS est lancée au niveau national en présence de toutes les parties prenantes, du corps diplomatiques et des PTF
<b>6</b>	<b>Lancement national</b>	30.000.000	Septembre 2009	
	<b>Total Budget</b>	<b>167 720 000</b>		